

Place de la Gare 5
Case postale 811
1800 Vevey 1

RECOMMANDE

Monsieur
Werner RATHGEB
Buitonne 7
1926 Fully

N/réf.
0222-2012 / jla
(à rappeler dans toute correspondance)
Ligne directe : 021 557 11 93

V/Réf.

Date
15 octobre 2021

Faillite : AU GRAND CLOS SA, La Ruelle 6 C/Christian Brand, 1847 Rennaz

Monsieur,

Nous accusons réception de votre courrier du 11 octobre 2021.

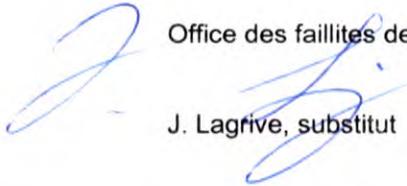
Dans le cadre de la liquidation spéciale au sens de l'art. 230a LP, notre office est chargé de la gérance légale des immeubles propriété de la société faillie. A ce titre, les immeubles font l'objet d'un bail à ferme depuis plusieurs années.

Au demeurant, nous n'avons aucune autorité pour déterminer la propriété des objets qui auraient été cachés dans « la structure » de la maison. Dès lors, nous ne pouvons pas jouer les intermédiaires dans cette affaire.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à procéder par voie judiciaire pour, le cas échéant, faire reconnaître votre droit et récupérer la possession des objets (art. 927 et suivants CCS).

A toutes fins utiles, nous avons soumis votre courrier à la gendarmerie vaudoise afin qu'ils puissent, le cas échéant, intervenir en votre faveur.

Nous vous prions de prendre bonne note de ce qui précède et vous présentons, Monsieur, nos salutations distinguées.

 Office des faillites de l'arrondissement de l'Est vaudois

J. Lagrive, substitut

De : Werner Rathgeb
Envoyé le : vendredi, 8 octobre 2021 19:17
À : jeromelagrive@vd.ch
Objet : Mes objets de famille

A l'attention de Monsieur Lagrive

Monsieur le Proposé,

À travers mes 300 actions du Au Grand Clos SA : **j'étais, et je suis toujours jusqu'à preuve du contraire, le propriétaire légal du domaine.**

D'ailleurs l'autorité vaudoise a confirmé l'année passée, que je suis toujours resté le propriétaire de cette société et m'a restitué la totalité de mes actions volées durant une certaine période....

Peu avant mon expulsion, en fonction de la situation du moment et d'informations que j'avais reçues, j'avais pris la précaution de sécuriser certains objets de famille, de valeur sentimentale puisqu'ils viennent de mes ancêtres.

J'avais pris l'initiative de cacher ces valeurs dans la structure de mon habitation, ceci peu avant l'intervention de la police, qui m'a jeté hors de mon domicile sans que je puisse prendre quoi que ce soit avec moi. Ni des affaires personnelles, affaires de toilette ou des habits ou quoi que ce soit, RIEN.

Je ne veux pas revenir non plus sur les abus d'autorité monstrueux dont les magistrats vaudois étaient responsables à l'époque, alors qu'ils agissaient sur de simples mensonges de mon ex épouse.

Je viens d'apprendre que le fermier de mon domaine est en train de restaurer la maison familiale de trois appartements, en touchant la **structure de ladite maison, qui appartient à ma société**, Ce dernier, ou un employé « gris », risque de mettre la main sur mes objets de valeur et cette situation pourrait me causer un nouveau préjudice.

Aussi, je vous demande, en ma qualité de propriétaire du domaine et de son immobilier, d'agir pour que **votre Office, comme représente du bail**, intervienne pour que je sois autorisé à me rendre sur ma propriété, pour récupérer les biens que j'ai cachés. Vous comprendrez que cela ne pourra se faire qu'en présence d'un huissier ou forces d'ordre si nous ne voulons pas être face à des débordements. Bien entendu, c'est à vous de planifier cette intervention et de fixer le rendez-vous.

Je vous prie pour la bonne forme, de me confirmer la réception de ce courrier !

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préposé, mes salutations distinguées,

Werner Rathgeb